
Traité sur le Commerce des Armes
Troisième Conférence des États Parties
Genève, 11 au 15 septembre 2017

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE VOLONTAIRE DU TCA POUR LA PÉRIODE D'AOÛT 2016 À AOÛT 2017

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis par le Fonds d'affectation spéciale volontaire (VTF) du TCA conformément aux obligations qui lui incombent à l'égard de la Conférence des États Parties, comme le prévoient les termes de référence et les Règles administratives du VTF.

CONTEXTE

2. La Deuxième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes (TCA) a décidé de créer un Fonds d'affectation spéciale volontaire du TCA qui fonctionnera conformément à ses termes de référence approuvés (ATT/CSP2/2016/WP.3/Rev.1). Conformément aux termes de référence approuvés du VTF, la Conférence a en outre décidé de la nomination de l'Allemagne, de l'Argentine, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Japon, de Maurice, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, du Salvador, de la Suède, de la Suisse et du Tchad pour siéger au Comité de sélection du VTF pour la période allant jusqu'à la Quatrième Conférence des États Parties (leur mandat pouvant être renouvelé).

3. D'autres candidatures pour siéger au Comité de sélection sont attendues jusqu'au 15 septembre 2016 afin de respecter le nombre convenu de 15 sièges à pourvoir. À la date du 15 septembre 2016, aucun autre État n'avait exprimé l'intérêt de siéger au Comité. Le 21 septembre 2016, le Président de la CEP3 a adressé une notification aux États par laquelle il confirmait les 13 membres qui forment le Comité de sélection de VTF.

4. Conformément aux dispositions de l'article 5 de ses termes de référence, le VTF est administré par le Secrétariat du TCA avec l'appui du Comité de sélection. Les Règles administratives de VTF (qui sont fondées sur les termes de référence) exposent en détail les rôles distincts, mais complémentaires, du Secrétariat du TCA et du Comité de sélection en ce qui concerne le fonctionnement du VTF.

MANDAT DU VTF

5. Le VTF est un fonds commun flexible créé en vertu du paragraphe 3 de l'article 16 du Traité comme mécanisme (*facilité, instrument*) pour donner effet à l'assistance internationale, par le biais

du dépôt et du décaissement de fonds, destinés à aider les États à s'acquitter de leurs obligations découlant du Traité.

OPÉRATIONNALISATION DU VTF

6. Le 26 août 2016, immédiatement après la clôture de la Deuxième Conférence des États Parties, le Comité de sélection du VTF s'est réuni et a désigné l'Ambassadeur Michael BIONTINO de l'Allemagne comme Président.

7. En s'appuyant sur la deuxième directive de la Conférence des États Parties pour l'opérationnalisation immédiate du VTF, le Comité de sélection a adopté le document intitulé « Tâches et échéancier du VTF » pour guider son travail en termes de résultats attendus et de calendrier de ces livrables (voir l'annexe A).

8. Le 4 novembre 2016, le Comité de sélection du VTF s'est réuni, a examiné et adopté les Règles administratives du VTF, qui fournissent les procédures techniques et les lignes directrices pour l'opérationnalisation, la gestion et la gouvernance efficaces du Fonds. Lors de la même réunion, le comité a adopté le premier appel à contributions financières au VTF, qui a été transmis à toutes les parties prenantes en même temps que les Règles administratives du VTF par le biais de la 1^{ère} communication du Président du Comité de sélection du VTF en date du 15 novembre 2016.

9. Le 9 février 2017, un autre appel à contributions financières au VTF a été lancé. Cela a été fait conformément aux dispositions des Règles administratives du VTF, qui stipulent que des contributions financières volontaires au VTF peuvent être faites tout au long de l'année.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES VOLONTAIRES AU VTF REÇUES

10. Depuis le premier appel, le VTF a reçu des contributions financières volontaires de neuf États; à savoir : l'Allemagne, l'Australie, la Finlande, la France, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la République tchèque. De plus, une promesse de contribution au VTF a été reçue de l'Irlande et des Pays-Bas. La ventilation des contributions financières reçues est présentée à l'annexe B.

11. Le cas échéant, le VTF a conclu avec les donateurs des accords détaillant les modalités applicables aux contributions financières. Toutes les contributions financières sont conservées dans un compte bancaire dédié au VTF qui facilite la réception, le décaissement et la comptabilisation de tous les fonds.

12. Les contributions volontaires au VTF reçues ont fourni une solide base financière pour le premier appel à propositions de projets VTF.

APPEL, SOUMISSION ET TRAITEMENT DES PROPOSITIONS DE PROJET

13. Le 20 décembre 2016, le VTF a publié son premier « appel à propositions », invitant les États à soumettre des demandes au Fonds, entre le 3 janvier et le 31 mars 2017. La procédure de candidature, y compris le plafond budgétaire fixé, a été détaillée dans un certain nombre de documents publiés sur le site Internet du TCA et transmise aux parties prenantes du Traité à l'aide de la liste de diffusion du Secrétariat.

14. À la date de clôture du 31 mars 2017, le Secrétariat, qui est l'administrateur du VTF, a reçu 21 candidatures de 19 États différents. Conformément à son mandat, le Secrétariat a effectué la

présélection des dossiers reçus et a adressé un rapport au Comité de sélection du VTF. Le Comité de sélection s'est réuni le 18 mai 2017 pour examiner les dossiers présélectionnés par le Secrétariat du TCA. Après avoir offert à certains États l'occasion d'améliorer leurs propositions de projets, la liste définitive des dossiers approuvés a été arrêtée par le Comité de sélection du VTF le 17 juillet 2017.

15. À la fin du processus de sélection, le comité a approuvé un total de 17 projets impliquant 16 États pour le financement VTF au titre du cycle 2017. Un aperçu des projets approuvés figure à l'annexe C.

16. Le Secrétariat du TCA a communiqué les décisions du Comité de sélection du VTF avec tous les demandeurs, en les informant du sort de leurs dossiers et en demandant les informations et la documentation nécessaires pour conclure un accord de subvention avec chaque candidat retenu (bénéficiaire de la subvention). En juillet et août 2017, le Secrétariat du TCA a conclu des accords de subvention avec onze bénéficiaires de la subvention VTF et a effectué le premier décaissement de fonds pour chaque projet VTF conformément aux termes des accords de subvention.

17. Chaque accord de subvention comporte un calendrier de projet, élaboré par le Secrétariat du TCA conformément à la description du projet fournie par chaque bénéficiaire de la subvention; il décline les livrables du projet, les arrangements relatifs à l'établissement de rapports et les intervalles de décaissement de la subvention. Le Secrétariat du TCA utilisera les instruments de programmation du projet pour assurer le suivi des projets financés et faire rapport à la Conférence des États Parties et aux donateurs.

PREMIERS ENSEIGNEMENTS TIRÉS

18. Depuis la création du VTF, un certain nombre de premiers enseignements ont été tirés, mettant en lumière certains des défis administratifs/de procédure qui ont émergé pendant le processus ainsi que certaines questions de fond/politiques auxquelles le Comité de sélection du VTF et Secrétariat du TCA ont été confrontés dans le traitement des demandes.

19. Les défis administratifs/de procédure rencontrés par le Secrétariat du TCA sont les suivants :

- a. *Qualité du format* : La qualité médiocre de certaines candidatures, en particulier les formulaires budgétaires, soumis par les candidats ont nécessité une phase de « demande de clarifications » du processus et augmenté la charge de travail prévue du Secrétariat. En outre, le format de certaines candidatures (par exemple, les copies numérisées ou les photographies des formulaires de demande signés) signifiait que certains des dossiers comportaient des fichiers de grande taille qui étaient difficiles à transférer aux membres du Comité de sélection pour examen.
- b. *Qualité du contenu* : De fortes divergences ont surgi quant à la durée des candidatures et au niveau de détail, en particulier la rubrique « description du projet ». En outre, on doit décider de la forme de preuve qui devrait être nécessaire pour évaluer le niveau d'engagement des bénéficiaires dans les cas suivants : 1) une proposition soumise conjointement par 2 États (proposition conjointe); et 2) une proposition soumise par un seul État, mais qui fait référence à un certain nombre d'autres États comme bénéficiaires (par exemple, les projets régionaux).
- c. *Contact avec les candidats* : Le faible taux de réponse/facilité de contact de certains demandeurs (par exemple, les boîtes de réception des courrier électronique pleines ou

non-fonctionnelles) a rendu difficile la communication et la conclusion du processus de manière rapide et efficace.

- d. *Capacité du Secrétariat du TCA* : La plupart des candidatures ont été soumises à la dernière minute, ce qui a obligé les membres du personnel à communiquer avec les États et les partenaires d'exécution désireux de savoir si leurs dossiers avaient été reçus ou soumis. En outre, la présélection des dossiers VTF a pris plus de temps que le Secrétariat du TCA ne l'avait prévu, en partie en raison du volume de candidatures ainsi que de la nécessité d'un processus de « demande de clarifications » pour améliorer certaines des soumissions avant leur sélection par le comité.

20. Les défis de fond et politiques rencontrés par le Comité de sélection du VTF sont les suivants :

- a. *Évaluation de l'engagement politique des États non-parties au TCA* : Il est nécessaire de définir des critères et une méthodologie pour déterminer si les candidats qui sont des États signataires ou qui n'ont pas encore adhéré au TCA ont « démontré de manière claire et sans équivoque leur engagement politique à adhérer au TCA » conformément aux termes de référence du VTF.
- b. *Portée de la mise en œuvre* : On doit convenir du sens de l'expression « mise en œuvre » et de ce qui peut être qualifié comme « activités de mise en œuvre » dans le but d'évaluer le bien-fondé d'une proposition de projet et si elle est admissible au financement du VTF et à l'examen par le comité de sélection. À cet égard, les informations provenant des Groupes de travail établis en ce qui concerne les priorités de mise en œuvre du Traité pourraient être examinées.
- c. *Calendrier du projet* : Une approche doit être adoptée pour évaluer le calendrier proposé du projet et la mesure dans laquelle le comité de sélection peut « deviner » si un État candidat peut réaliser le projet proposé dans les délais prévus.
- d. *Outil de calcul des coûts* : L'élaboration d'une approche/politique pour évaluer et établir si certains coûts indiqués dans les propositions des demandeurs sont raisonnables ou gonflés s'avèrerait un outil utile pour aider à garantir que l'argent du VTF est dépensé de manière appropriée.
- e. *Méthodologie de hiérarchisation des propositions* : Une discussion et un accord supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne les critères et la méthodologie pour hiérarchiser les propositions (en cas de financement insuffisant pour couvrir tous les projets à l'avenir). Le Comité de sélection du VTF s'efforcera d'élaborer cette méthodologie.
- f. *Non-paiement des contributions* : Des discussions supplémentaires sont nécessaires sur la pertinence et les conséquences possibles du non-paiement des contributions TCA par les États candidats.

21. Après avoir analysé les défis ci-dessus (administratifs et de fond), le VTF s'engage, dans le cadre de son mandat, à trouver les solutions les plus appropriées pour relever ces défis.

RECOMMANDATIONS

22. Compte tenu des premiers enseignements tirés et de la nécessité de mener des interventions visant à améliorer l'efficacité du VTF, les recommandations suivantes sont présentées pour examen et approbation par la Troisième Conférence des États Parties :

a. Exécution d'activités de sensibilisation sur le VTF liées à la mise en œuvre du Traité

Les activités de sensibilisation sur le VTF viseront à le promouvoir en tant qu'instrument de soutien à la mise en œuvre du Traité avec un accent particulier sur les domaines suivants :

- i. Le renforcement de la compréhension des dispositions du Traité par les États et la prise de conscience des problèmes qu'ils rencontrent dans sa mise en œuvre.
- ii. L'amélioration de la sensibilisation des États sur le VTF en tant qu'instrument qui pourrait mettre à disposition des fonds pour relever les défis identifiés dans la mise en œuvre du Traité.
- iii. Des orientations sur la préparation de propositions de projets solides qui répondent aux exigences du VTF.
- iv. Le renforcement des capacités de gestion de la mise en œuvre du projet.

Les activités de sensibilisation sur le VTF devraient être envisagées au cours de la période allant d'octobre 2017 à février 2018 en droite ligne des cycles VTF. Dans ce contexte, l'organisation de trois à quatre événements de sensibilisation sur le VTF en Afrique, en Asie-Pacifique et aux Amériques sera déterminant, en commençant par un événement à New York lors de la première réunion du Comité des Nations Unies en 2017.

b. Habilitation de l'administration du VTF

L'administration du VTF est essentielle à son efficacité continue en tant que véhicule d'assistance internationale en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité. Les travaux du VTF ont jusqu'à présent été gérés efficacement à l'aide de ressources internes. Toutefois, il est prévu que le volume de travail augmente à court terme pour les raisons suivantes : la nécessité d'assurer un suivi efficace des projets approuvés; le chevauchement du cycle de projet 2017 avec les cycles de projets suivants; et la mise en œuvre de la vision stratégique et du plan pour l'amélioration du processus VTF.

Le VTF a pour mandat d'examiner et de mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, l'option la plus appropriée pour répondre au problème de capacité de l'administration du VTF. Cela pourrait inclure la détermination d'un pourcentage particulier de contributions financières à utiliser pour l'administration du VTF.

Annexe A. Tâches VTF et calendrier

Il s'agit des tâches VTF mises à jour et du calendrier d'opérationnalisation du Fonds.

	TÂCHE	CALENDRIER	RESPONSABILITÉ
1.	Procédure de demande VTF.	<ul style="list-style-type: none"> Ébauche d'éléments de la procédure de demande prête : 7 octobre 2016. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> Contributions du comité de sélection : 4 novembre 2016. 	Comité de sélection
2.	Règles administratives du VTF.	<ul style="list-style-type: none"> Projet de Règles administratives du VTF : 28 octobre 2016. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> Contributions du comité de sélection : 4 novembre 2016. 	Comité de sélection
3.	Appel à contributions financières (information aux donateurs).	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'appel à contributions prêt : 28 octobre 2016. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> Contributions du comité de sélection : 4 novembre 2016. 	Comité de sélection
		<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de l'appel à contributions financières auprès des États : 15 novembre 2016 Les contributions au VTF peuvent être apportées tout au long de l'année. 	Secrétariat Donateurs
		<ul style="list-style-type: none"> Conclusion d'accords avec le Secrétariat et les donateurs le cas échéant. 	Secrétariat Donateurs
4.	Appel à propositions de projet.	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'appel à propositions de projet : 30 novembre 2016 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> Contributions du comité de sélection : 9 décembre 2016. 	Comité de sélection
		<ul style="list-style-type: none"> Appel à propositions de projet : 20 décembre 2016. 	

		<ul style="list-style-type: none"> Propositions de projet à soumettre dans l'intervalle suivant : 3 janvier – 31 mars 2017. 	
		<ul style="list-style-type: none"> Information du comité de sélection au sujet des contributions financières reçues : 16 janvier 2017. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> Information des États Parties au sujet des contributions financières reçues : 20 janvier 2017. 	Secrétariat
5.	Préparation de la documentation de base du VTF.	<ul style="list-style-type: none"> <u>Brochure d'information VTF</u> : 23 février 2017. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> <u>Foire aux questions (FAQ) du VTF</u> : 23 février 2017. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> <u>Notes explicatives concernant le remplissage du formulaire de demande de subvention du fonds d'affection spéciale volontaire</u> : 23 février 2017. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> <u>Notes explicatives concernant le remplissage du formulaire de budget détaillé du fonds d'affection spéciale volontaire</u> : 23 février 2017. 	Secrétariat
6.	Date limite de soumission des propositions de projet.	<ul style="list-style-type: none"> 31 mars 2017. <i>21 propositions soumises par 19 États.</i> 	Secrétariat Président du VTF
7.	Réunion du VTF.	<ul style="list-style-type: none"> 23 février 2017. 	Secrétariat Président du VTF
8.	Évaluation préliminaire des propositions de projets.	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'éligibilité à la présélection : 31 mars – 3 avril 2017. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de la liste des défauts administratifs à communiquer aux candidats pour qu'ils les 	Secrétariat

		corrigent.	
9.	Correction des défauts administratifs.	<ul style="list-style-type: none"> Les candidats ont l'opportunité de corriger les défauts administratifs : 3 – 10 avril 2017. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> Examen détaillé de chaque proposition et préparation d'une liste des questions et de commentaires à communiquer aux candidats pour qu'ils y apportent des réponses. 	Secrétariat
10.	Demande de clarifications.	<ul style="list-style-type: none"> Les candidats ont l'occasion de répondre à la demande de clarifications : 12 – 28 avril 2017. 	Secrétariat
11.	Présélection préliminaire des propositions de projets et établissement d'une liste restreinte.	<ul style="list-style-type: none"> Liste restreinte des propositions de projets établie : 1^{er} mai 2017. 	Secrétariat
		<ul style="list-style-type: none"> Liaison avec l'UNSCAR pour éviter les doubles emplois. 	Secrétariat
12.	Diffusion des propositions de projets restreinte au Comité de sélection.	<ul style="list-style-type: none"> Rapport au Comité de sélection du VTF : 10 mai 2017. 	Secrétariat
13.	Réunion du Comité de sélection : Examen et approbation des propositions de projets retenues.	<ul style="list-style-type: none"> 18 mai 2017. 	Comité de sélection Secrétariat
14.	Notification des décisions préliminaires du Comité de sélection aux candidats.	<ul style="list-style-type: none"> 9 juin 2017. 	Secrétariat
15.	Demande d'amélioration.	<ul style="list-style-type: none"> Les candidats sélectionnés sont invités à répondre à la demande d'amélioration de certaines propositions formulées par le Comité de sélection : 23 juin – 17 juillet 2017. 	Comité de sélection Secrétariat
16.	Évaluation des propositions finales des candidats sélectionnés par le Comité de sélection.	<ul style="list-style-type: none"> 5 – 17 juillet 2017. 	Secrétariat

17.	Notification des décisions finales du Comité de sélection aux candidats sélectionnés.	• 21 juillet 2017.	Secrétariat
18.	Contrat (accord de subvention) entre le VTF et les bénéficiaires de subvention retenus.	• 23 juin - 31 août 2017.	Secrétariat Bénéficiaires de subvention
19.	Transfert des subventions (1 ^{er} versement)	• 28 juillet – 31 août 2017.	Secrétariat Bénéficiaires de subvention
20.	Préparation du rapport à la CEP3	• 11 août 2017	Secrétariat
21.	Soumission à la CEP3.	• 11-15 septembre 2017.	Tous

Annexe B. Contributions financières reçues : Premier cycle du fonds d'affectation spéciale volontaire (2017)

Voluntary Trust Fund 2017	Pledged	Received
Contributions received		
Australia	73,778.90	73,746.75
Czech Republic	9,594.35	9,594.35
Finland	268,942.50	268,936.24
France	179,186.79	179,186.79
Germany	530,850.00	530,823.98
New Zealand	68,908.50	68,896.16
Sweden	327,834.02	327,827.98
Switzerland	129,151.93	129,145.96
United Kingdom	389,180.00	389,180.00
<i>Subtotal Contributions received</i>	<i>1,977,426.99</i>	<i>1,977,338.21</i>
Contributions pledged		
Ireland ¹	27,448.65	
Netherlands ²	112,000.00	
<i>Subtotal Contributions pledged</i>	<i>139,448.65</i>	
TOTAL (USD)	USD 2,116,875.64	USD 1,977,338.21

1) Ireland pledge, 15/05/2017: EUR 25,000.00 = USD 27,449.64

2) Netherlands pledge, 17/08/2017

Annexe C. 1er cycle du fonds d'affectation spéciale volontaire (2017) : Vue d'ensemble des projets approuvés pour le financement du VTF du Traité

N°	État	Intitulé du projet	Total budget (USD)	Durée (mois)			Partenaire d'exécution	Type d'assistance à la mise en œuvre
				12	6 à 8	<6		
1	Cameroun	Accélération de l'universalisation et de la mise en œuvre du TCA au Cameroun	94 642,00	✓			Forum des jeunes et étudiants camerounais pour la Paix (CAMYOSFOP)	Ateliers nationaux de promotion du TCA (publication et diffusion du manuel TCA, ateliers de « plaidoyer » auprès des départements ministériels et des parlementaires; renforcement des capacités des journalistes; renforcement des capacités des ministères)
2	Costa Rica	Formation et facilitation de l'échange d'expériences dans la sous-région : clarification des processus régionaux en matière douanière et de contrôle aux frontières ainsi que promotion de la coordination inter-institutionnelle afin de mieux élaborer des politiques nationales et conjointes pour la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes (TCA)	96 118,00	✓			Fondation Arias pour la paix et le progrès humain	Deux conférences régionales
3	Côte d'Ivoire (1)	Renforcement des capacités des	78 096,00			✓		Ateliers nationaux (x 3) pour

		acteurs nationaux sur la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes						renforcer les capacités de 3 groupes : Ministères, parlementaires, société civile
4	Côte d'Ivoire (2)	Renforcement des outils et des procédures de contrôle des transferts	28 329,00			✓		Évaluation et révision des contrôles de transfert existants
5	El Salvador	Renforcer les capacités de l'Autorité nationale de mise en œuvre du TCA par le biais de l'équipement et de la formation.	97 081,00	✓			Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes (UNLIREC)	Ateliers nationaux (x 3) sur l'aide juridique; assistance technique; et élaboration de la liste de contrôle nationale; acquisition de matériel supplémentaire (machine de marquage)
6	Ghana	Adoption de la liste de contrôle nationale et renforcement des capacités pour les agences d'exécution au Ghana	89 345,00			✓	PNUD	Élaboration de la liste de contrôle nationale et formation sur la liste
7	Guatemala	Mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes en République du Guatemala	96 325,68	✓			Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes (UNLIREC)	Renforcement des capacités nationales pour établir des contrôles efficaces des transferts; renforcement du cadre normatif et institutionnel pour la mise en œuvre du TCA; établissement de l'autorité nationale de contrôle; assistance juridique - examen de la législation en vigueur

8	Libéria	Élaborer des législations pour soutenir la mise en œuvre effective du TCA au Libéria	91 501,05	✓			Liberia Action Network on Small Arms (LANSA)	Dialogue national de sensibilisation; renforcement des capacités du LANSA; élaboration d'une nouvelle législation; adoption de la liste de contrôle de Wassenaar; registre complet des courtiers; établir NPC sur le TCA; établir un comité de licences inter-gouvernemental
9	Maurice	Renforcement des capacités des autorités et des services juridiques	19 795,00			✓		Atelier national de renforcement des capacités de la police, de l'Autorité portuaire, de l'Autorité fiscale (Département des douanes) et du Cabinet juridique de l'État mauricien
10	Les Palaos	Amélioration du système de contrôle des armes des Palaos : Préparation à respecter les obligations du Traité sur le commerce des armes	85 505,00	✓			Centre de réduction de la violence armée (CAVR) - Secrétariat du Groupe d'action sur les armes légères dans la région du Pacifique (PSAAG)	Évaluation des lacunes législatives et procédurales dans le système actuel de contrôle des transferts; ateliers de renforcement des capacités sous-régionales
11	Philippines	Conception et mise en œuvre d'un cours de formation sur les politiques et les procédures en matière d'octroi de licences, d'enquête et de répression en matière d'armes classiques	99 996,85	✓			Non-violence Internationale	Cours de formation pour le renforcement des capacités des organismes d'exécution de l'État dans les domaines de l'octroi de licences, d'enquête et de répression

12	Samoa	Normalisation de la collecte de données sur les armes et des rapports aux Samoa	72 113,00	✓			Centre de réduction de la violence armée (CAVR)	Évaluation des lacunes dans la gestion actuelle de l'information, la collecte des données et le système de déclaration; plan de mise en œuvre du système de base de données; atelier de formation des formateurs sur la gestion de l'information et le système de base de données
13	Sénégal	Renforcement des capacités de mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes (TCA)	85 739,00		✓		Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP)	Cours de formation de 5 jours à l'intention des officiels impliqués dans la mise en œuvre du TCA
14	Sierra Leone	Évaluation de la conformité de Sierra Leone avec la mise en œuvre du TCA	78 495,00	✓			Saferworld	Production d'un rapport d'évaluation; présentation du rapport final aux parties prenantes de Sierra Leone; atelier sur l'élaboration d'un plan d'action national à soumettre à l'adoption par le Gouvernement de Sierra Leone
15	Togo (1)	Projet d'appropriation et de mise en œuvre du TCA; plaidoyer pour l'adoption et la vulgarisation de l'avant-projet de loi sur le régime des armes	99 675,00		✓			Ateliers de formation sur l'appropriation et la mise en œuvre du TCA dans les chefs-lieux des cinq régions du Togo et du Grand Lomé; campagne de sensibilisation et de

								vulgarisation de l'avant-projet de loi sur les armes (échanges, émissions radiophoniques et diffusion de spots audio)
16	Togo (2)	Renforcement des capacités des États africains dans la mise en œuvre du TCA	190 512,00		✓		Mission permanente de l'Union africaine à Genève	Ateliers de renforcement des capacités de trois jours pour une meilleure compréhension du TCA et des processus de son Secrétariat, une meilleure synergie entre les missions basées à Genève et les capitales africaines, l'identification des opportunités et des défis dans la mise en œuvre du TCA, et le partage d'expérience entre les pays
17	Zambie et Swaziland	Académie TCA pour l'Afrique australe	170 344,00	✓			Bras de commande	Formation sur le TCA dispensée par l'Académie TCA
				10	4	3		
Total			1 573 612,58¹					

¹ Certains des budgets de projet sont toujours soumis à un affinement aux fins de l'Accord de subvention. En conséquence, ce total est un chiffre approximatif, pas le total exact ni final.